

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 04/08/2020	Dossier complet le : 16/09/2020	N° d'enregistrement : F01120P0116

1. Intitulé du projet

QUARTIER DES ARCHITECTES - LOTS 1, 2, 3, 4 et A

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. b) Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la SDP ou l'emprise au sol au est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . 6. a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes.	Le projet consiste à la réalisation de 4 lots privés destinés à accueillir de l'habitat et développant environ 450 logements pour une SDP produite totale maximum de 29 500 m ² , et d'un lot d'espace commun permettant l'aménagement de voies nouvelles. L'ensemble sera réalisé sur un site ayant une emprise foncière totale de 20 247 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- Démolir 5 immeubles de logements (le foyer logement "Résidence d'Artagnan" a déjà été démoli)
- Prolonger la rue Claude Nicolas Ledoux jusqu'à l'avenue Paul Langevin (RD2) (Cette liaison correspondant en grande partie au lot d'espace commun)
- Construire des nouveaux bâtiments à usage d'habitat comprenant environ 450 logements soit 29 500 m² SDP maximum
- Construire des parkings souterrains sur 2 niveaux de sous-sol représentant environ 560 places répondant aux besoins des nouveaux logements
- Aménager des espaces verts et paysagers et des plans d'eau (11 750 m² environ).

4.2 Objectifs du projet

Le projet du Quartier des Architectes porté par FONCIER CONSTRUCTION vise à :

- S'inscrire dans le développement urbain de la ville, notamment dans la continuité de la Cité-Jardins.
- Proposer un habitat de qualité, tant en accession à la propriété qu'en locatif social
- Développer la continuité de la trame verte et bleue présente dans la cité jardin rénovée afin de favoriser les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité
- Renforcer la place des mobilités douces sur le site et poursuivre la continuité des liaisons douces afin de relier le quartier au reste de la ville
- Offrir un cadre de vie agréable pour les habitants à travers la création d'espaces qualitatifs en grande partie ouverts au public
- Proposer une architecture traditionnelle et variée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition des 4 immeubles de logements sociaux existants représentant au total 258 logements. La résidence d'Artagnan (foyer logements de 35 appartements), son local poubelles et ses parkings ont d'ores et déjà été démolis.
- Viabilisation du site, terrassement, dispositifs de gestion des eaux pluviales, mise en place des réseaux, plantation du site
- Aménagement des voies nouvelles :
 - La rue Claude Nicolas Ledoux, conservées en partie le long du collège est bouclée avec l'avenue Paul Langevin, soit un prolongement de 60 mètres. Cette voie aura une emprise de 5,5 mètres et sera à double sens. Elle sera bordée par du stationnement longitudinal unilatéral de 2,0 mètres de large et 2 trottoirs.
 - Une voie d'accès sera créée depuis la rue Claude Nicolas Ledoux prolongée afin de desservir le lot 3. Cette voie, de 25 mètres de longueur aura une emprise de 5,0 mètres et sera à double sens. Elle sera bordée par 2 trottoirs.
- Construction de nouveaux bâtiments de logements dont le phasage prévisionnel de réalisation correspond au N° de lot.

A noter que le lot 1 a fait l'objet d'un permis de construire de 105 logements (74 logements en accession libre et 31 logements sociaux) délivré le 9 mars 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la construction de 29 500 m² de SDP maximum soit 450 logements environ comprenant au moins 25% de logements locatifs sociaux.

A ce stade, le nombre de logements précisé reste un objectif et peut cependant varier de façon négligeable lors des études ultérieures.

Le sous-sol sera aménagé afin d'accueillir deux niveaux de parking pour répondre aux besoins des logements.

Des espaces verts, supports de liaisons douces, quelques plans d'eau (support de la trame bleue) seront créés. Ces espaces représentent une surface totale de 11 750 m².

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt du permis d'aménager sur les lots 1, 2, 3, 4 et A : Juillet 2020

Permis de construire pour chacun des lots privés.

Mise en chantier

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (Article R. 122-3 du code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelles	20 247 m ²
SDP logements	29 500 m ² SDP maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Département des Hauts-de-Seine

6-10 rue Claude Nicolas Ledoux
6 rue François Mansard
Square Jacques Ange Gabriel
PLESSIS-ROBINSON (92350)

Parcelles OV 205, 319, 320, 333, 334,
335 et 336.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 7 8 ' 0 3 " 24 Lat. 0 2 ° 2 5 ' 4 1 " 68

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Plessis-Robinson n'est pas concernée par une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type II « la Forêt de Verrières » située à 1 km au sud-ouest de la commune. Voir annexe 06 a
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre le plus proche est celui de la "Fosse aux carpes" à 15 km au sud-est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional le plus proche est le PNR Haute Vallée de Chevreuse situé à environ 11 km au sud-ouest de la commune. Voir annexe 06 b
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en dehors du périmètre d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). Le plus proche est celui de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay. Le site est concerné par les secteurs de bruit de 30m (catégorie 4) de part et d'autre des infrastructures routières suivantes : l'avenue Paul Langevin (RD2) et la rue du Carreau. Voir annexe 06 c
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par ces protections. Le site patrimonial remarquable le plus proche est celui de Clamart à 475 m. Les monuments historiques les plus proches sont la bibliothèque d'enfants "La Joie par les Livres", le clocher de l'Eglise Saint Jean-Baptiste et le Domaine de la Vallée aux Loups. Leur périmètre de protection n'impacte pas le site de projet. Voir annexe 06 d
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est concerné par aucune classe d'enveloppes d'alerte de zones humides. Voir annexe 06 e

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site BASOL sur le site ou à proximité. Aucun site BASIAS n'est présent sur le site. Voir annexe 06 f
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit de la commune, on note la zone de répartition des eaux de l'Albien. Voir annexe 06 g
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est les "trois ensemble formés par les deux cité-jardins d'une part et l'étang Colbert d'autre part". Voir annexe 06 h
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 est situé à 12 km du site. Il s'agit du "Massif de Rambouillet et zones humides proches". Voir annexe 06 i
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le "Parc Henri Sellier" situé à environ 400 m du site de projet. Voir annexe 06 h

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la présence d'un captage à des fins de production d'eau potable, ni par un périmètre de protection de captage. De ce fait, le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de réaliser les travaux de parkings en sous-sol, des grandes quantités de terre seront extraites. Les possibilités de réutilisation sur site étant très limitées, ces déblais devront faire l'objet d'une évacuation hors site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors-site).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet se trouve dans un contexte particulièrement imperméabilisé avec seulement quelques espaces végétalisés et ponctuellement arboré. Le projet vise à renforcer la place de la trame verte et bleue avec la création de larges espaces végétalisés, support de liaisons douces. Une partie des arbres existants sera maintenue. Le projet va donc permettre de nouvelles continuités écologiques et augmenter la "valeur écologique" du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones Natura 2000. Il n'aura pas d'impact sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières et n'aura donc pas d'impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est occupé par des immeubles de logements et un parking. Le projet n'engendre donc aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. Aucune ICPE n'est exploitée actuellement au droit du site. Voir annexe 06 j
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par : - un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles. - un risque de séismes très faible Voir annexe 06 j
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Pendant le phase travaux : la présence d'engins de chantiers sera source de déplacements et de trafic supplémentaire. - Pendant la phase exploitation : la création d'environ 182 logements supplémentaires entraîne une augmentation du trafic en heures de pointe d'environ 99 véhicules (HPM) et d'env 83 véhicules (HPS), ce qui sera absorbé par la configuration suffisamment importante des voies longeant le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier de par la présence d'engins. Le personnel sera formé et sensibilisé à la réglementation sur le bruit, le matériel utilisé respectera les normes en vigueur et sera contrôlé. Une charte chantier à faible nuisance sera imposée à toutes les entreprises du chantier En phase exploitation, le bruit sera celui d'un zone résidentielle classique. Le classement en catégorie 4 de l'avenue P. Langevin et de la rue du Carreau. sera pris en compte.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance et le chantier ne prévoyant pas l'emploi d'explosifs.</p> <p>En phase exploitation, pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses.</p> <p>En phase exploitation, l'éclairage extérieur du site sera limité au strict nécessaire afin d'assurer un déplacement aisé et sécurisé des piétons. Un éclairage modéré sur détecteur de présence avec minuteur sera privilégié afin de ne porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter le site et ses abords.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p> <p>En phase d'exploitation, on signalera le rejet de gaz d'échappement des véhicules des habitants (impact non spécifique au projet) et les rejets des systèmes de chauffage (limité par les performances des dispositifs actuels).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel et des aquifères sous-jacents.</p> <p>En phase exploitation, chaque lot privé doit assurer la régulation à 10l/s/ha sur une période de retour de 10 ans. Le lot 1 prévoit la réalisation dans son emprise d'un bassin d'agrément. Tous les exutoires EP des lots privés 1, 2, 3 et 4 seront donc ramenés gravitairement vers ce bassin évitant à chacun un raccordement sur le réseau EP départemental ou territorial.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues des bungalows de chantier.</p> <p>En phase exploitation, les effluents générés seront ceux d'une zone résidentielle classique. Ils seront envoyés vers les réseaux adaptés aux types d'effluents (EP, EU).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier des mesures seront mises en place afin de gérer les déchets issus du chantier (bennes pour tri sélectif notamment).</p> <p>Des relevés complémentaires seront réalisées pour la détection de l'amiante et du plomb. Les mesures adéquates seront prises lors de la démolition pour l'élimination des déchets et la protection de la population.</p> <p>En phase exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tous les sites relevant du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Il n'est dans le champ de visibilité d'aucun monument historique. Il ne portera pas atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fonction du site restera dédiée à de l'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet "Plessis Capitales" se situe à environ 400 m du site de projet, à l'angle de l'avenue Paul Langevin et de l'avenue Descartes. Il s'agit d'un projet résidentiel proposant la réalisation d'environ 500 logements représentant une surface de plancher de l'ordre de 29 000 m². Ce projet sera réalisé à horizon 2022-2023.

Les incidences qui risquent de se cumuler avec le projet des Architectes sont principalement liées à la circulation. En effet les deux projets sont desservis par l'avenue Paul Langevin. Cette avenue, d'envergure départementale, est largement dimensionnée pour accueillir ces flux supplémentaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter et limiter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, le projet prévoit les mesures suivantes :

- La trame verte et bleue sera renforcée ce qui permettra de créer de nouvelles continuités écologiques.
- La gestion des Eaux Pluviales sera conforme au règles du PLU.
- L'éclairage extérieur du site sera limité au strict nécessaire afin de ne pas porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter le site et ses abords.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement, nous estimons que le projet immobilier peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - Étude géotechnique G5 ANNEXE 8 - Étude géotechnique G2 AVP sur le lot 1 ANNEXE 9 - Visuels du projet finalisé (perspectives et coupes)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SCEAUX

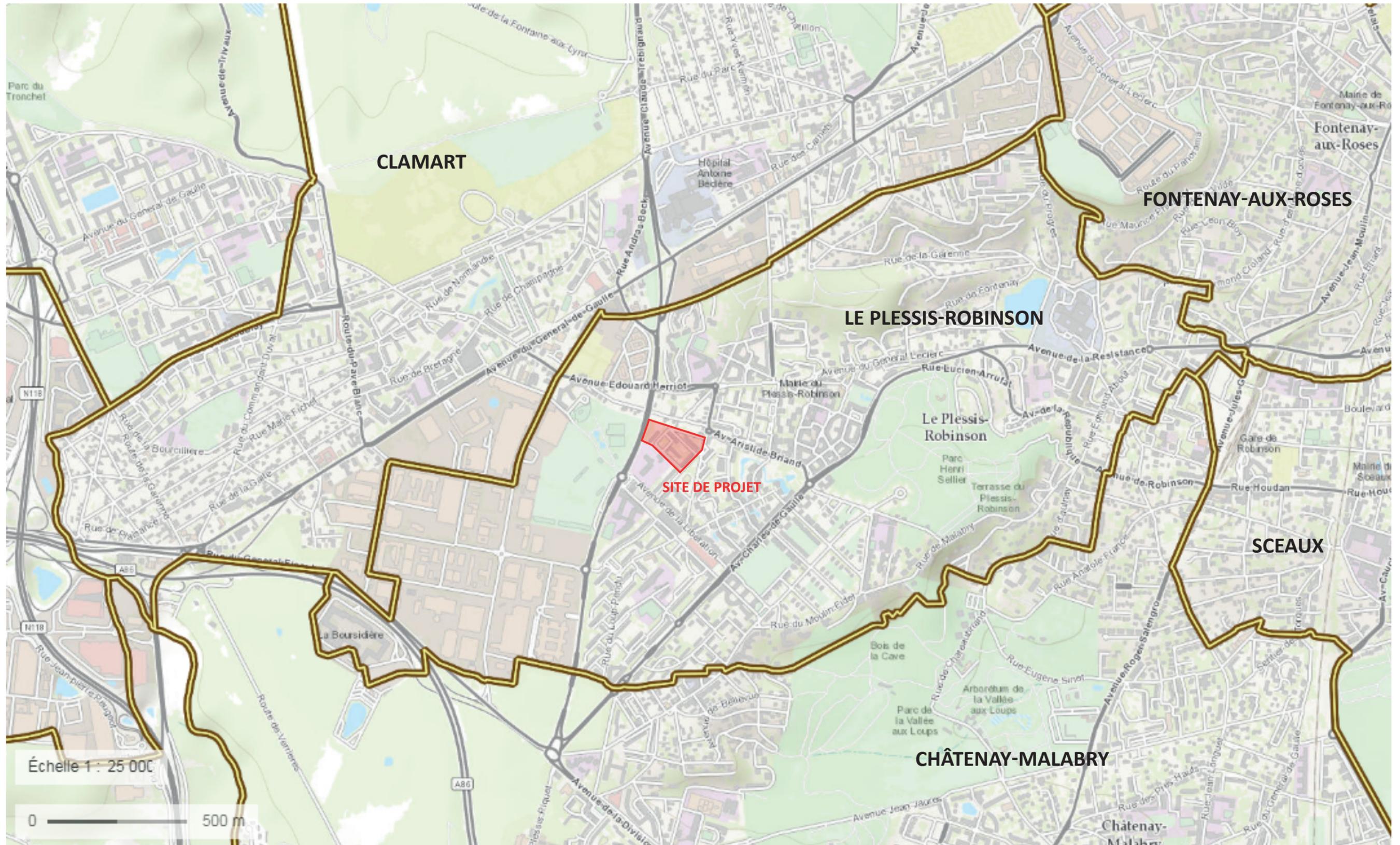
le, 16/09/2020

Signature

FONCIER CONSTRUCTION
196 rue Houdan - 92331 SCEAUX CEDEX
Tél. : 01 46 60 33 33 - Fax : 01 46 60 06 04
SAS au capital de 200 000 € - RCS NANTERRE 380 627 760

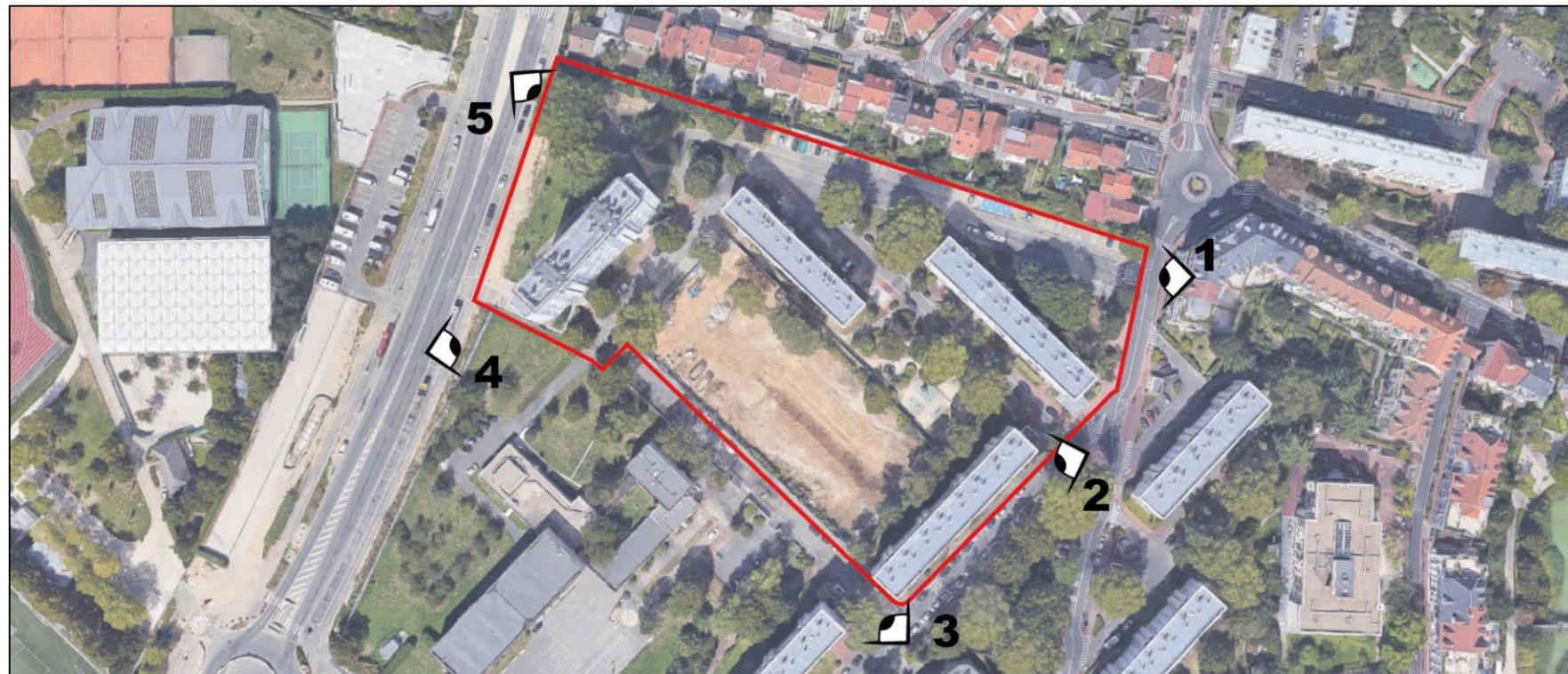
N. TUGOT Doris

ANNEXE 2



Plan de situation au 1:25 000 (Source : Géoportail)

ANNEXE 3 : Photographies de la zone d'implantation du projet



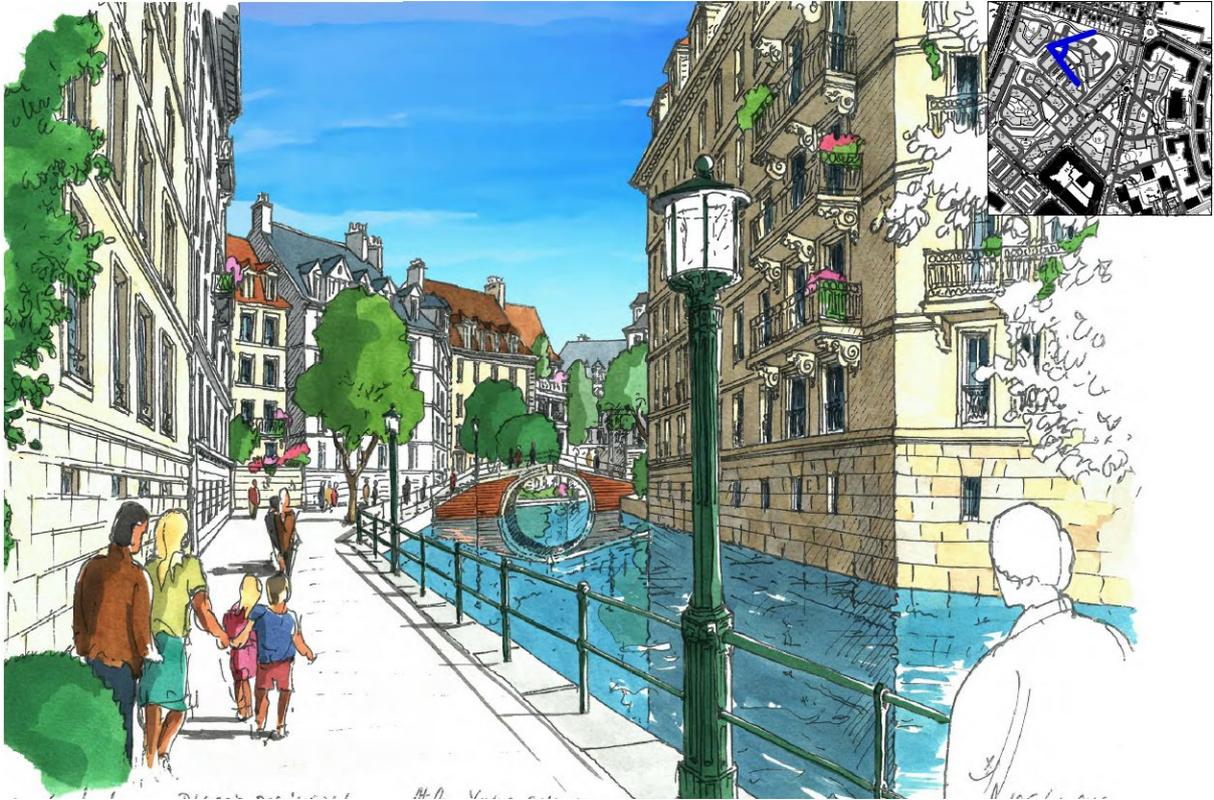
Réservation pour l'éventuel
aménagement d'un second
puits de géothermie



Zone non construite pour
l'entretien du puits de
géothermie existant

ANNEXE 9 – VISUELS DU PROJET FINALISE (PERSPECTIVES ET COUPES)

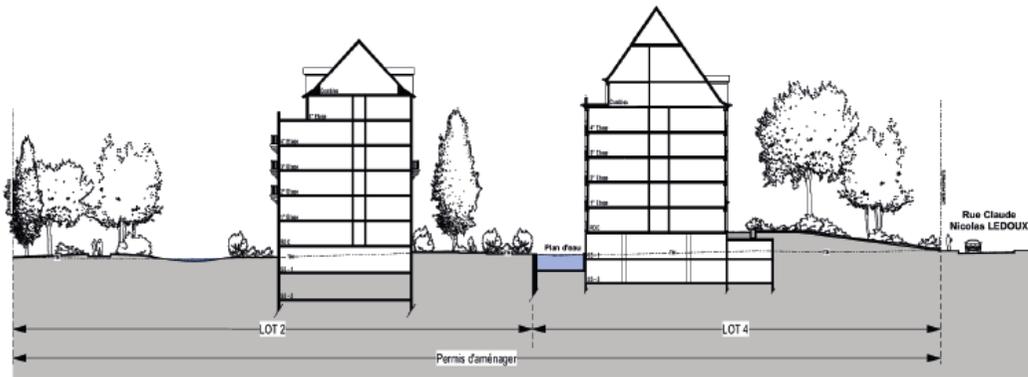
Perspective sur un canal (LOT 1)



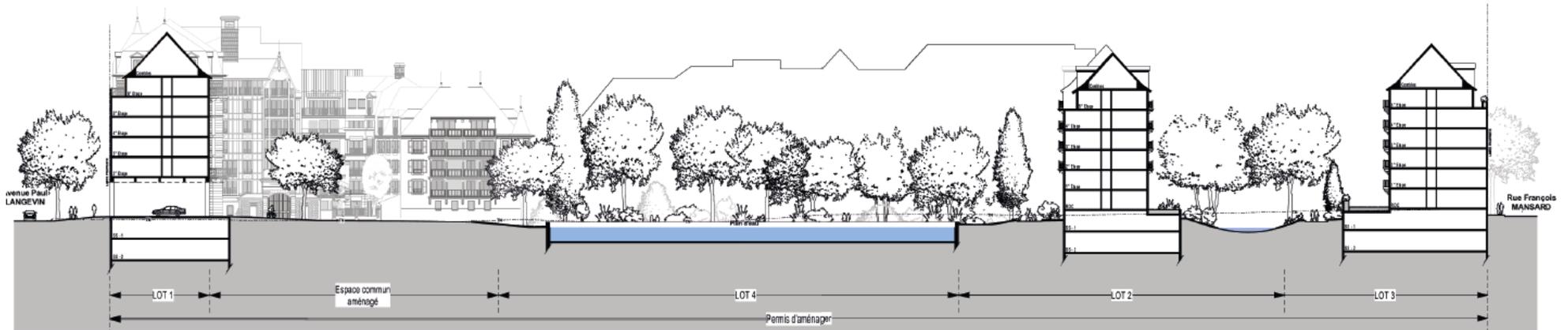
Perspective LOT 1 depuis la rue Claude Nicolas Ledoux



COUPES AA' et BB'



COUPE AA'
01 5 10 20m



COUPE BB'
01 5 10 20m

ANNEXE 5 : Plan des abords du projet



Carte des alentours du site de projet (périmètre de 200 m)



Nord du site de projet



Est du site de projet

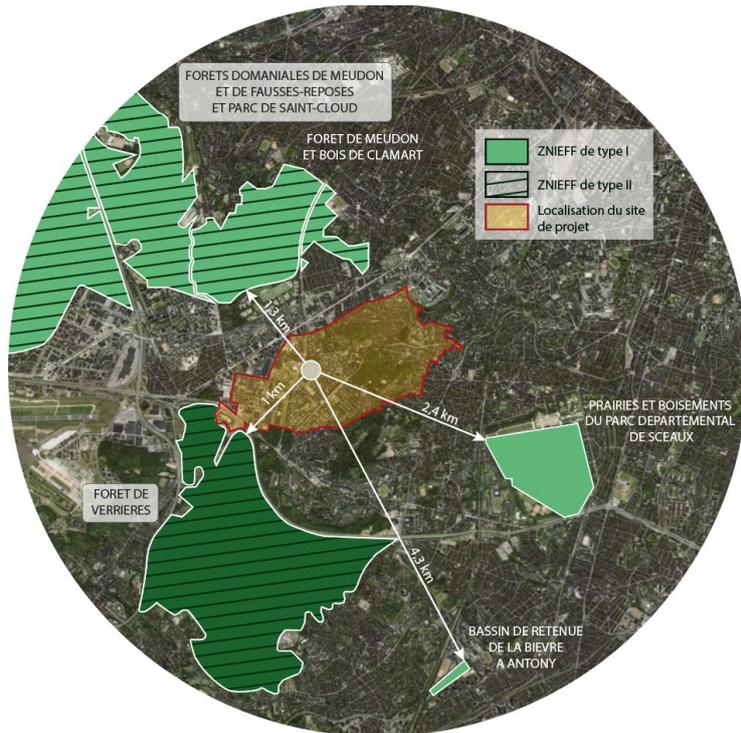


Sud du site de projet



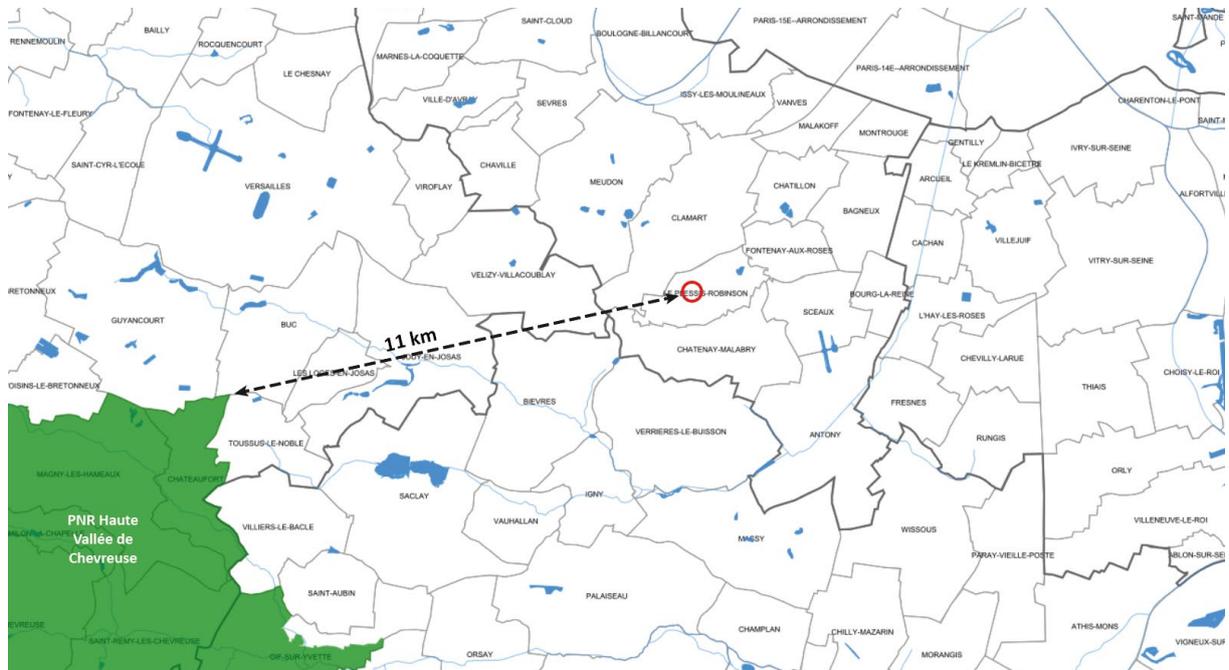
Ouest du site de projet

ANNEXE 06 a



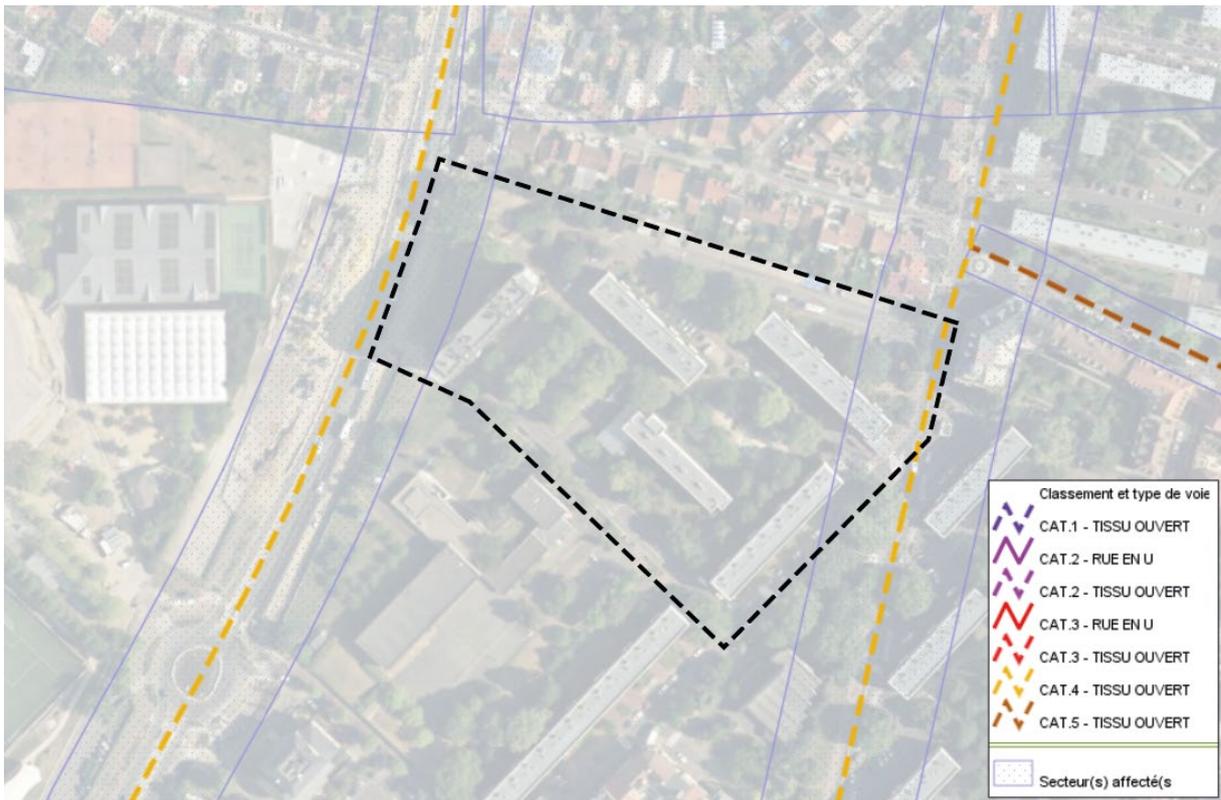
ZNIEFF (Source : DRIEE Ile-de-France)

ANNEXE 06 b

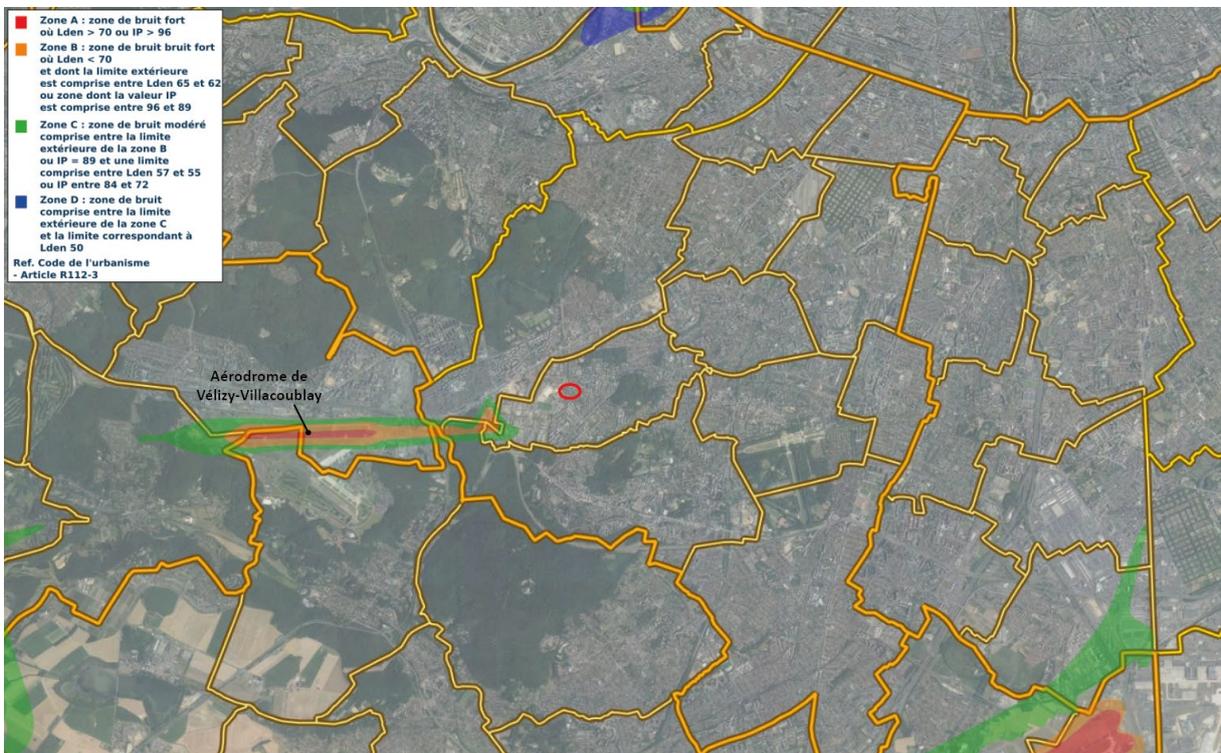


PNR (Source : DRIEE Ile-de-France)

ANNEXE 06 c

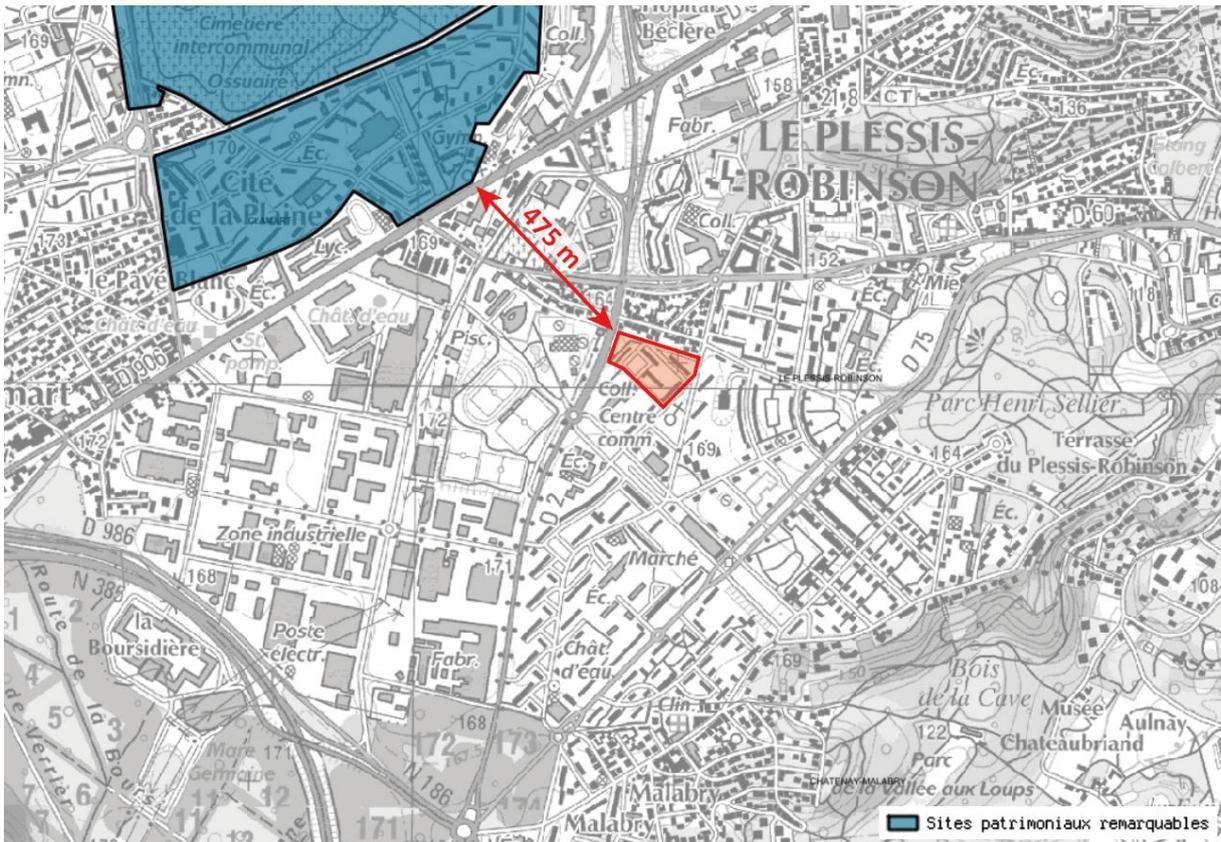


Cartographie représentative des secteurs affectés par le bruit (Source : PLU)

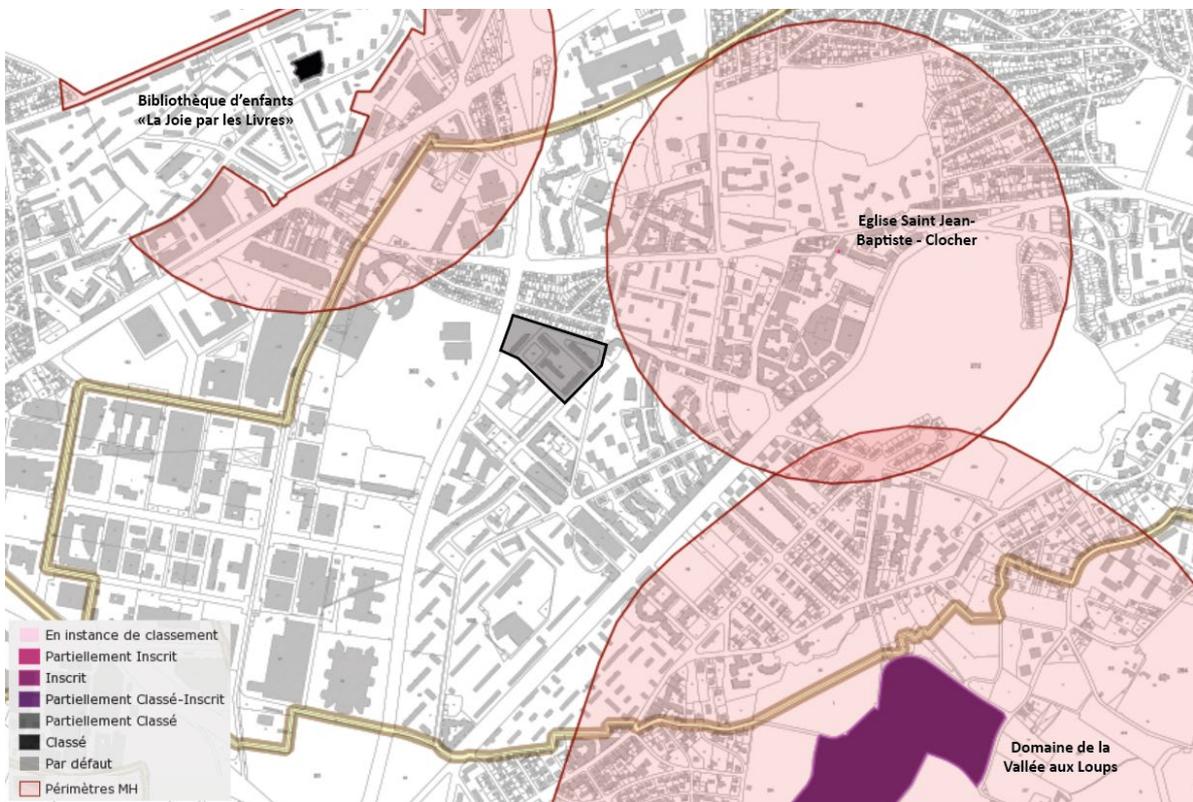


Plans d'exposition au bruit à proximité du site (Source : Géoportail)

Annexe 06 d

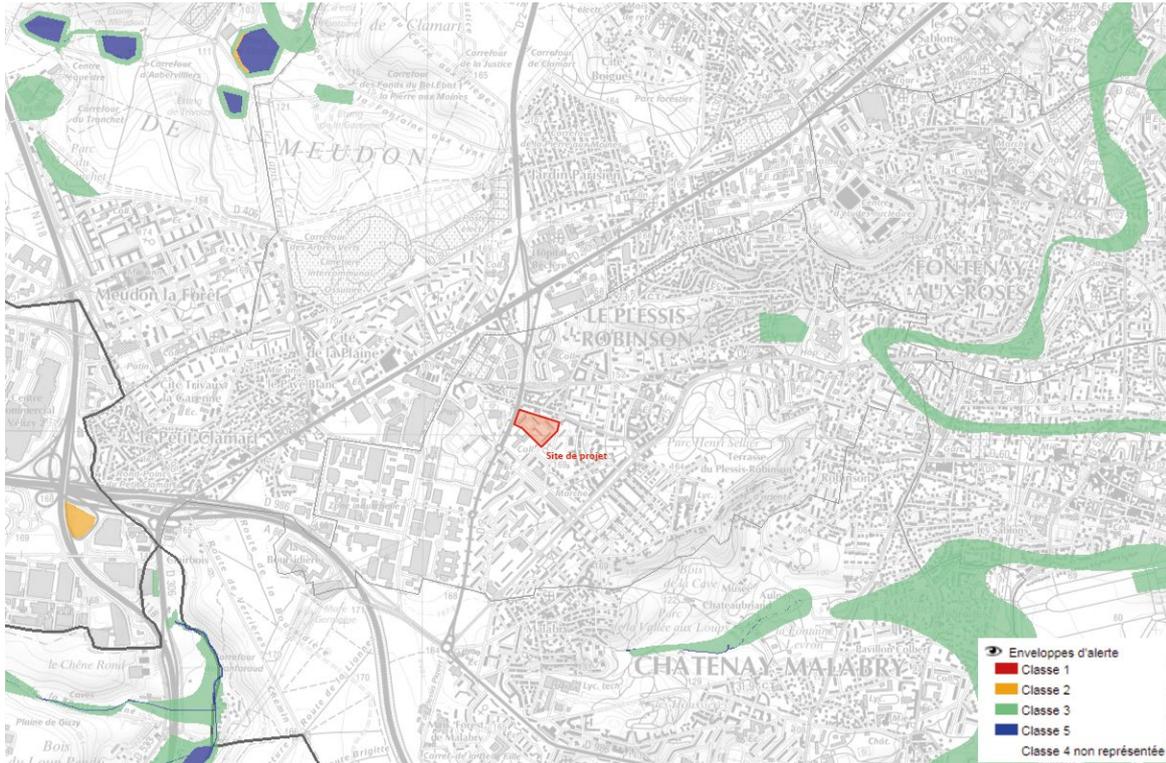


Sites patrimoniaux remarquables (Source : DRIEE Ile-de-France)



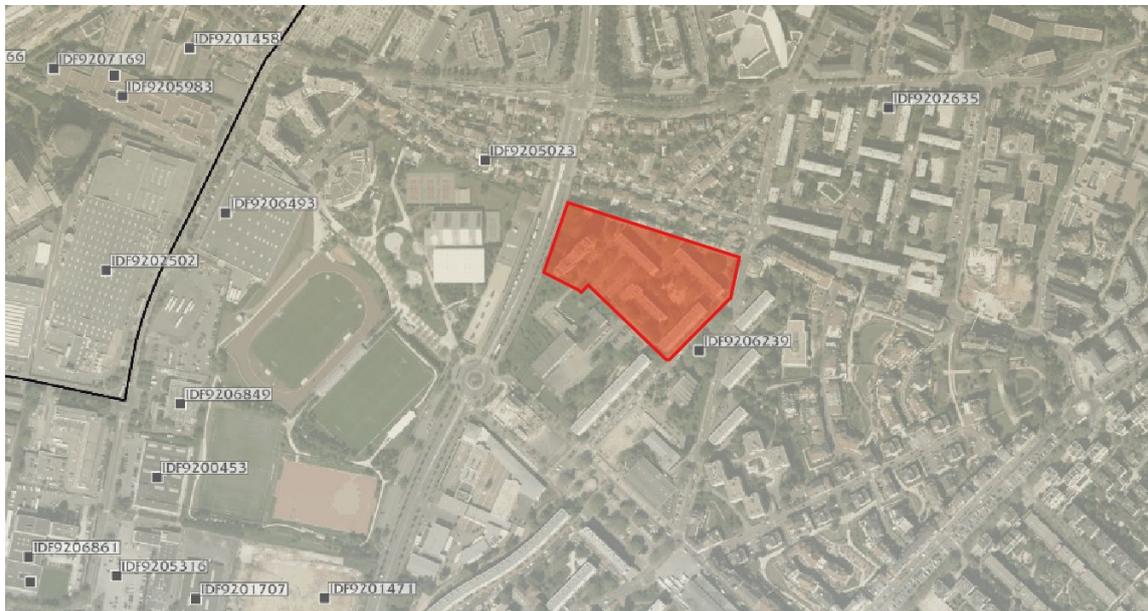
Monuments historiques et leur périmètre de protection

Annexe 06 e



Enveloppes d'alerte zones humides (Source : DRIEE Ile-de-France)

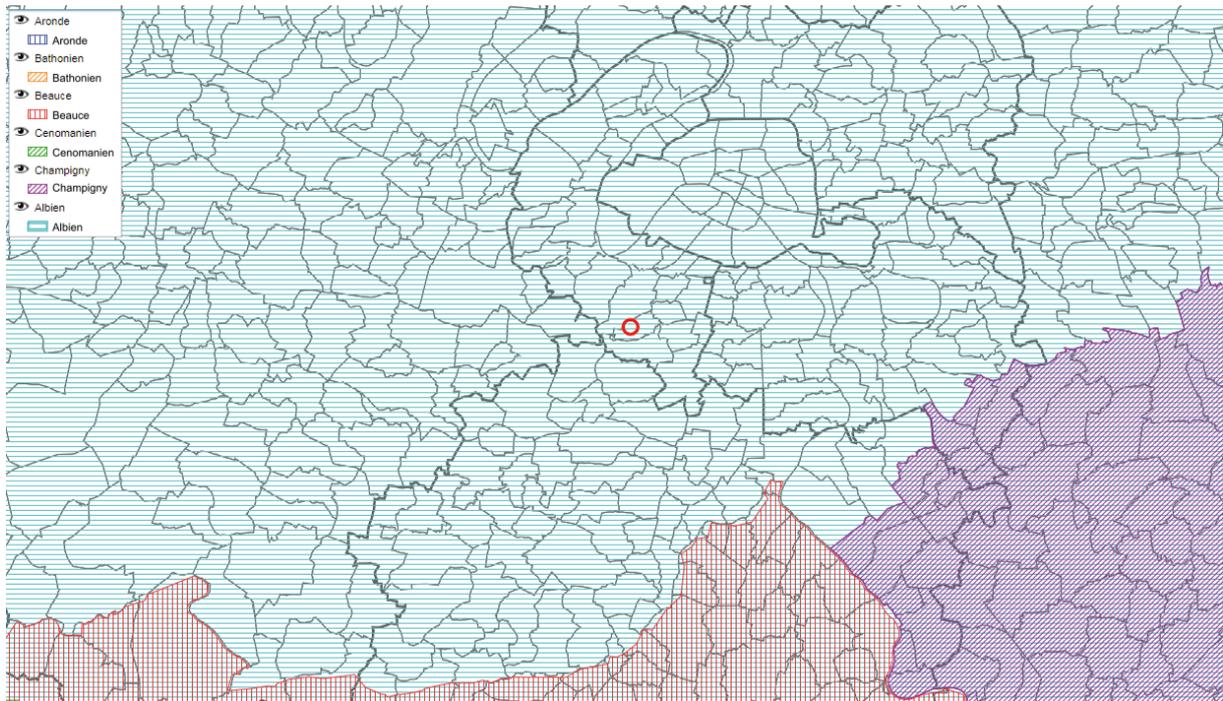
Annexe 06 f



Id	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation du site
IDF9202635	Laverie	Laverie	21 avenue Edouard Herriot	G45.20, S96.01, V89.03Z	Activité terminée
IDF9205023	Pautret et Genty (SARL)	Entreprise de peinture vitrerie décoration	17 rue du Hameau	V89.01Z, C25.61Z C20.16Z	Activité terminée
IDF9206239	Prestonet (Pressing)	Laverie – Pressing, nettoyage à sec	3 rue François Mansard	S96.01	En activité

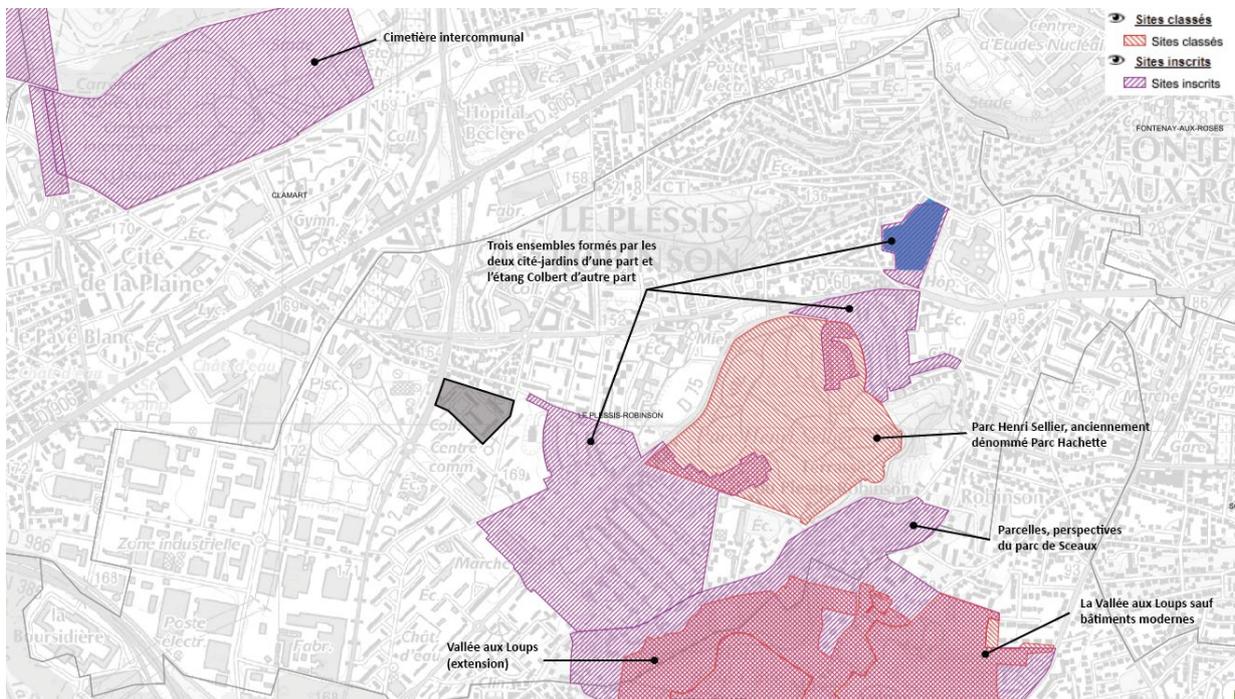
Sites BASIAS (Source : Géorisques)

Annexe 06 g



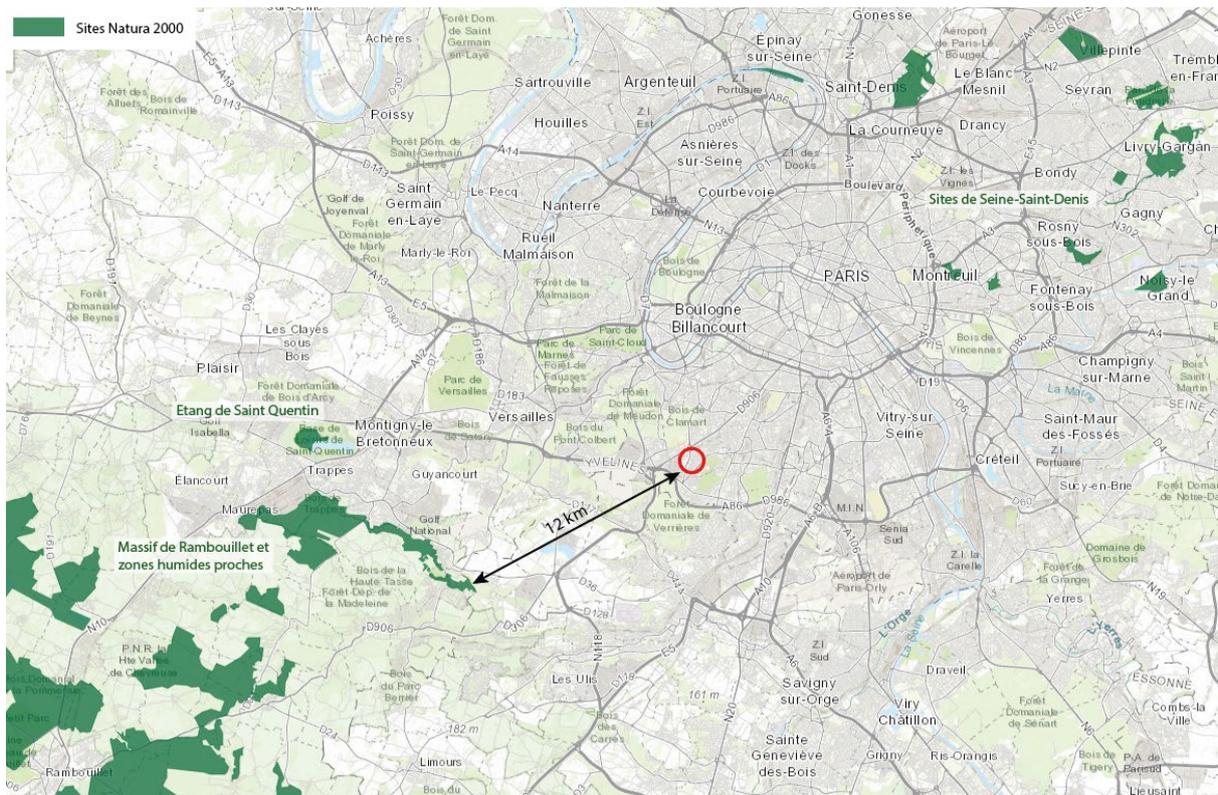
Zone de répartition des eaux (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 h



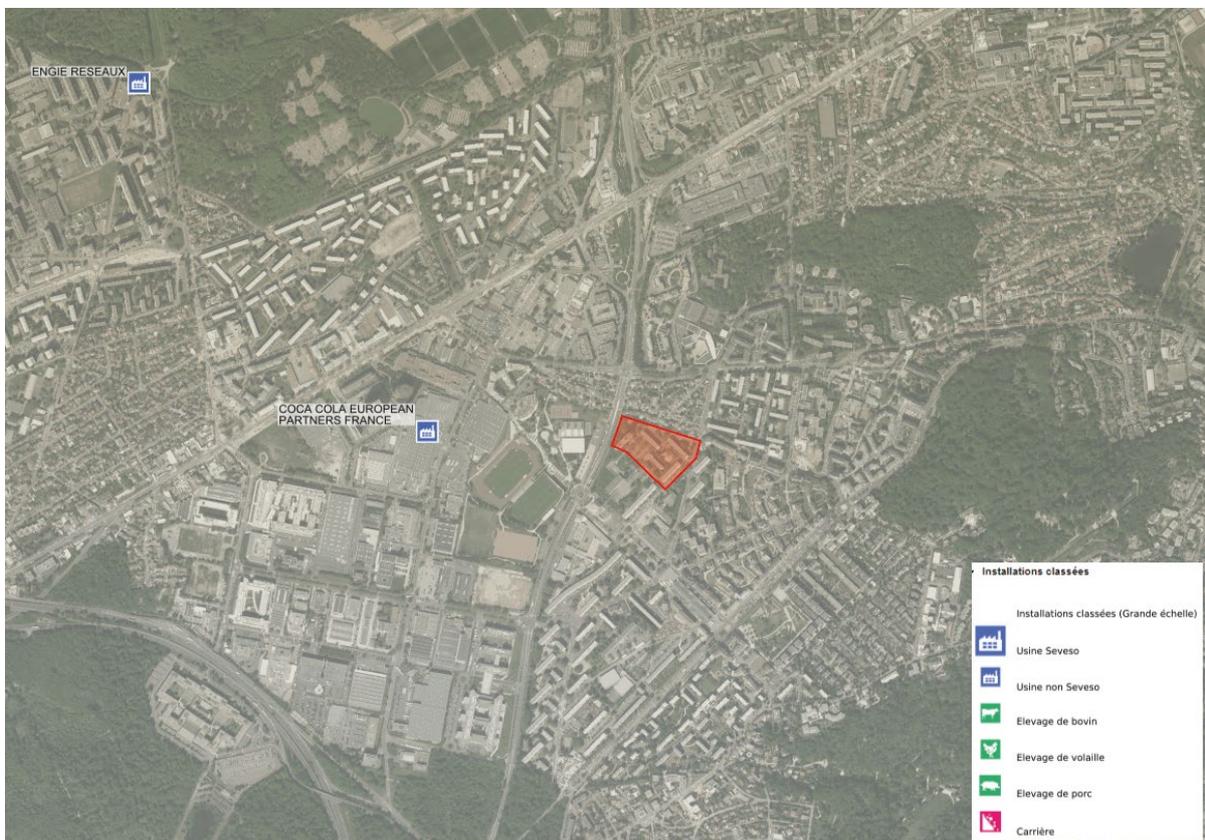
Sites inscrits et sites classés (Source : DRIEE Ile de France)

Annexe 06 i



Sites NATURA 2000 (Source : INPN, 2016)

Annexe 06 j



Installations classées (Source : Géorisques)

Annexe 06 k



Aléa retrait-gonflement des argiles (Source : Géorisques)